



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

---

Marseille, le 14 avril 2020

**Madame Martine VASSAL**  
**Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**

Madame la Présidente,

Notre organisation syndicale sollicite une rencontre dans le cadre d'une visio-conférence et vous alerte, afin que vous puissiez agir en urgence sur les dossiers sensibles dont les problématiques ont été aggravées par la crise du COVID 19.

La pandémie de COVID19 et la crise sanitaire qui en résulte ont bouleversé la vie de chacun d'entre nous. Notre collectivité a d'ailleurs dans les premiers instants de confinement pris les mesures nécessaires afin de rassurer les agents, apporter des réponses concrètes en termes de ressources humaines, enfin garantir la sécurité d'un maximum d'agents dans ce moment extrêmement difficile et confus.

Notre organisation syndicale, qui demeure depuis le 17 mars en lien constant avec les services de la DRH et les différentes directions, fait l'inquiétant constat qu'aucune réponse n'est apportée par la collectivité aux remontées et difficultés des agents mobilisés sur le terrain. Des urgences aujourd'hui devenues prioritaires – socle de nos missions obligatoires – portées à la connaissance de notre collectivité demeurent sans prise en compte.

### **Crise sanitaire mais aussi crise alimentaire**

En effet, Le Conseil Départemental, chef de file de la protection de l'enfance, et des publics vulnérables a pour mission première de veiller à la protection et à la sécurité des populations dont il a la charge. C'est d'ailleurs une de ses obligations.

Nous constatons dans le département des Bouches-du-Rhône – département fortement frappé par la précarité – que de nombreuses familles ne peuvent aujourd'hui se nourrir de façon régulière : les enfants sont d'ailleurs les premières victimes de la faim.

Les Maisons départementales de la solidarité qui d'ordinaire pouvaient proposer comme solution à l'urgence la somme de 90 euros par famille voient cette possibilité supprimée. Le seul dispositif maintenu est celui des CAP (chèque d'accompagnement personnalisé) limité à 50 euros maximum en fonction de la composition familiale et réduit à seulement 10 euros pour les personnes seules.

---

52 avenue de Saint-Just – 13256 Marseille cedex 20

Tél. 04 13 31 19 70 à 19 74 – Fax 04 13 31 19 79  
[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org) – [syndicat.cgt@departement13.fr](mailto:syndicat.cgt@departement13.fr)

**Si nous avons pris connaissance qu'un dispositif d'aide était en cours d'élaboration, notre syndicat revendique aujourd'hui la mise en place en urgence d'un plan d'aide financière très large accordé à toutes les familles allocataires du RSA, des minimas sociaux et/ou vivant sous le seuil de pauvreté avec ou sans papier, d'un montant de 100 euros par enfant et ou personne seule pour assurer au minimum les achats de denrées de première nécessité et de produits frais.**

En effet, l'action du Conseil départemental et le service public rendu aux populations ne peut se limiter et/ou se confondre avec celle déjà menée partout sur le territoire par les associations caritatives, confessionnelles ou initiatives diverses, à savoir la distribution de paniers alimentaires. Nous ne pouvons décemment pas rester dans le registre de la démarche "charitable" alors que le budget d'aide financière est à l'arrêt. **Nous demandons la réouverture de la Régie départementale.**

### **Crise sanitaire mais aussi défaillance dans la prise en charge des enfants confiés**

Dans le cadre de la protection de l'enfance, nous vous informons que, malgré nos tentatives de voir mis à l'abri des jeunes mineurs non accompagnés près de 3 semaines après notre intervention à tous les niveaux de l'institution, ces derniers aujourd'hui au nombre de 7 sont logés dans un hôtel sans protection par Médecin du Monde, la Fondation Abbé Pierre et l'association Saint-Just. **Nous demandons à ce que ces derniers fassent l'objet dès aujourd'hui d'une protection départementale.** Par ailleurs, nous souhaitons que puisse nous être fait dans les plus brefs délais un point global sur la situation des "enfants placés à domicile" (PAD) pour lesquels nous sommes très inquiets.

### **Crise sanitaire : des assistants familiaux oubliés de tous, crient leur désarroi**

Depuis deux semaines, alors que la situation des ASFAMS a fait l'objet d'alertes diverses, aucune adresse particulière n'a été faite envers ces professionnels et pire, elles ont pu constater toutes les actions menées par le département en faveur des MECS – tablettes, ballotins de Pâques – faisant le triste constat qu'une fois de plus elles/ ils avaient été les grands oubliés...

Il devient plus qu'embarrassant de devoir encore aujourd'hui quémander une attestation professionnelle, après avoir interpellé les différentes directions mais aussi dernièrement Madame DEVESA élue à la Protection de l'enfance sur la situation des ASFAMS dont l'activité, elle, est continue 7/7 jours, 24/24 heures... Par ailleurs, très isolées, sans matériel, masques, gants, gel elles sont seules à assurer toutes places du quotidien de l'enfant :

- Assurer des sorties régulières afin de leur permettre de s'extérioriser, sans se mettre dans l'illégalité qui plus est lorsque plusieurs enfants sont au domicile
- Assurer le suivi des cours, l'accès à l'ENT, l'impression des devoirs, s'improviser enseignant... sans aide ni moyens supplémentaires, au contraire !
- Gérer La suspension des soins et aides psychologiques, certains enfants présentant des pathologies ou des handicaps.
- Faire face à l'explosion des dépenses occasionnées par cette présence continue : frais de bouche supplémentaire, jeux achetés en plus pour occuper les uns quand les autres travaillent.



## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

---

**Pour toutes ces raisons notre syndicat revendique la mise en place de relais pour sorties extérieures, fussent-elles de courte durée, une réflexion rapide sur la possibilité de mise en place de personnel volontaire pour aider les familles – comme vous l’avez fait pour les structures d’accueil collectives – une compensation financière pour chaque professionnel et le déblocage en urgence d’une augmentation de la prime d’entretien pour assumer les charges supplémentaires liées au confinement.**

Par ailleurs, nous demandons à ce que toutes les aides financières sollicitées pour les familles fassent l’objet d’un traitement en urgence et que ces dernières soient mandataées dans les plus brefs délais.

Enfin, c’est avec la plus grande incompréhension que notre syndicat et les agents apprenaient par les journaux votre décision de proposer au personnel de la Métropole des tests de dépistage au COVID 19 fait par les agents du Département à Saint-Adrien. Nous demandons instamment des explications. Nous vous rappelons que les professionnels exerçant en première ligne au sein de la DPMIS, mais aussi de la DITAS en MDS n’ont pas fait l’objet, eux, de la même attention. Par ailleurs, des moyens manquent pour les agents exerçant en télétravail.

Au lendemain du 1<sup>er</sup> tour de la campagne des municipales, vous avez affiché votre solidarité avec les victimes du COVID 19 et nous savons que vous avez personnellement été touchée par cette pandémie. Nous souhaitons aujourd’hui que vos efforts soient recentrés sur les missions et les agents du Département.

Nous réitérons notre demande de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence. Devant l’urgence d’agir nous attendons des réponses et plan concrets dans les 48 heures.

Dans cette attente, nous prions d’agréer Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

***Valérie MARQUE,  
syndicat CGT***